

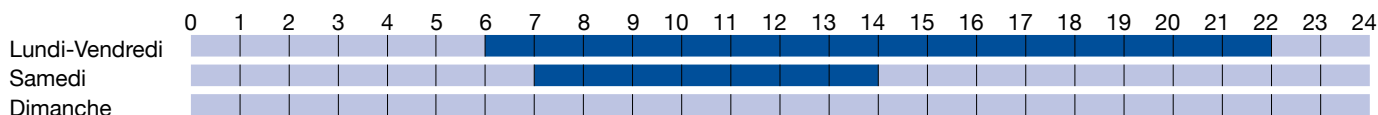
# TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS

Pour les clients qui ne sont pas propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT, la tarification s'effectue selon quatre profils qui dépendent de la puissance maximale soutirée (en kW): **PRO 30**, **PRO 400**, **PRO 600** et **PRO 1000**. Tous les coûts de transformations nécessaires à la pose d'un compteur spécifique permettant la facturation de ces profils sont à la charge du client. Pour ceux qui sont propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT et dont les installations sont raccordées en moyenne tension, la tarification se fait selon le profil **PRO MT**.

PROFILS	nativa Produit de référence									
	PRO 30		PRO 400		PRO 600		PRO 1000		PRO MT	
Heures Pleines/Creuses	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC
<b>PRIX DE LA FOURNITURE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</b>										
<b>Energie</b> ct/kWh TVA incluse 8.1%	10.04 10.85	7.73 8.36	10.04 10.85	7.73 8.36	10.04 10.85	7.73 8.36	10.04 10.85	7.73 8.36	10.04 10.85	7.73 8.36
<b>Puissance max.</b> fr/kW TVA incluse 8.1%	3.73 4.03		3.73 4.03		3.73 4.03		3.73 4.03		3.73 4.03	
<b>PRIX DE LA DISTRIBUTION</b>										
<b>Utilisation du réseau A</b> <sup>1</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	7.23 7.82	4.52 4.89	4.99 5.39	3.12 3.37	4.06 4.39	2.53 2.73	3.92 4.24	2.45 2.65	2.78 3.01	1.73 1.87
<b>Puissance max. A</b> <sup>2</sup> fr/kW TVA incluse 8.1%	18.99 20.53		18.64 20.15		14.83 16.03		14.52 15.70		8.72 9.43	
<b>Utilisation du réseau B</b> <sup>1</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	11.50 12.43	7.19 7.77	9.20 9.95	5.74 6.20	7.40 8.00	4.63 5.01	7.18 7.76	4.49 4.85	4.74 5.12	2.96 3.20
<b>Puissance max. B</b> <sup>2</sup> fr/kW TVA incluse 8.1%	9.50 10.27		9.31 10.06		7.42 8.02		7.26 7.85		4.36 4.71	
<b>Energie réactive</b> <sup>5</sup> ct/kVArh TVA incluse 8.1%	4.00 4.32		4.00 4.32		4.00 4.32		4.00 4.32		4.00 4.32	
<b>TAXES PERÇUES PAR SWISSGRID</b>										
<b>Services système</b> <sup>3</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.55 0.59		0.55 0.59		0.55 0.59		0.55 0.59		0.55 0.59	
<b>Réserve d'électricité</b> <sup>4</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.23 0.25		0.23 0.25		0.23 0.25		0.23 0.25		0.23 0.25	

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur [www.lausanne.ch/taxes-electricite](http://www.lausanne.ch/taxes-electricite)

## HEURES PLEINES ET HEURES CREUSES



Heures pleines: lundi à vendredi de 06h00 à 22h00 et samedi de 07h00 à 14h00

## VALIDITÉ

Ces tarifs sont valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.  
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.

## CONDITIONS

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur [www.lausanne.ch/silconditions](http://www.lausanne.ch/silconditions)

**nativa** est une énergie 100% renouvelable dont 10% labellisée naturemade basic

- Le tarif A (longue durée d'utilisation de la puissance: supérieure à 3000 heures/an) ou B (courte durée d'utilisation de la puissance: inférieure ou égale à 3000 heures/an) sera appliqué en fonction de la durée d'utilisation de la puissance.
- Uniquement si la puissance du profil n'est pas atteinte, une puissance minimum de 30 kW sera facturée chaque mois aux tarifs A ou B du PRO 30, soit CHF 569.70 et CHF 285 respectivement; aux tarifs A ou B du PRO 400 (min. 400 kW), soit CHF 7456 et CHF 3724 respectivement; aux tarifs A ou B du PRO 600 (min. 600 kW) soit CHF 8898 et CHF 4452 respectivement; aux tarifs A ou B du PRO 1000 (min. 1000 kW), soit CHF 14520 et CHF 7260 respectivement et aux tarifs A ou B du PRO MT (min. 600 kW), soit CHF 5232 et CHF 2616. Tous les prix s'entendent hors TVA.
- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve hydraulique conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier 2023
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.

Services industriels de Lausanne  
Service commercial  
Case postale 7416 - 1001 Lausanne

Relations clientèle  
Tél. 021 315 82 82  
[www.lausanne.ch/silcontact](http://www.lausanne.ch/silcontact)



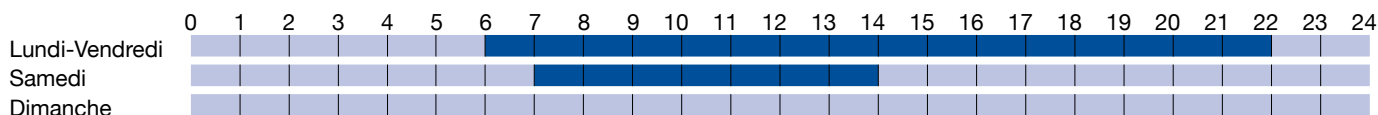
# TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS

Pour les clients qui ne sont pas propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT, la tarification s'effectue selon quatre profils qui dépendent de la puissance maximale soutirée (en kW): **PRO 30**, **PRO 400**, **PRO 600** et **PRO 1000**. Tous les coûts de transformations nécessaires à la pose d'un compteur spécifique permettant la facturation de ces profils sont à la charge du client. Pour ceux qui sont propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT et dont les installations sont raccordées en moyenne tension, la tarification se fait selon le profil **PRO MT**.

PROFILS	nativaplus									
	PRO 30		PRO 400		PRO 600		PRO 1000		PRO MT	
Heures Pleines/Creuses	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC
<b>PRIX DE LA FOURNITURE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</b>										
Energie ct/kWh TVA incluse 8.1%	12.22 13.21	9.91 10.71	12.22 13.21	9.91 10.71	12.22 13.21	9.91 10.71	12.22 13.21	9.91 10.71	12.22 13.21	9.91 10.71
Puissance max. fr/kW TVA incluse 8.1%	3.73 4.03		3.73 4.03		3.73 4.03		3.73 4.03		3.73 4.03	
<b>PRIX DE LA DISTRIBUTION</b>										
Utilisation du réseau A <sup>1</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	7.23 7.82	4.52 4.89	4.99 5.39	3.12 3.37	4.06 4.39	2.53 2.73	3.92 4.24	2.45 2.65	2.78 3.01	1.73 1.87
Puissance max. A <sup>2</sup> fr/kW TVA incluse 8.1%	18.99 20.53		18.64 20.15		14.83 16.03		14.52 15.7		8.72 9.43	
Utilisation du réseau B <sup>1</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	11.50 12.43	7.19 7.77	9.20 9.95	5.74 6.20	7.40 8.00	4.63 5.01	7.18 7.76	4.49 4.85	4.74 5.12	2.96 3.20
Puissance max. B <sup>2</sup> fr/kW TVA incluse 8.1%	9.50 10.27		9.31 10.06		7.42 8.02		7.26 7.85		4.36 4.71	
Energie réactive <sup>5</sup> ct/kVArh TVA incluse 8.1%	4.00 4.32		4.00 4.32		4.00 4.32		4.00 4.32		4.00 4.32	
<b>TAXES PERÇUES PAR SWISSGRID</b>										
Services système <sup>3</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.55 0.59		0.55 0.59		0.55 0.59		0.55 0.59		0.55 0.59	
Réserve hydraulique <sup>4</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.23 0.25		0.23 0.25		0.23 0.25		0.23 0.25		0.23 0.25	

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur [www.lausanne.ch/taxes-electricite](http://www.lausanne.ch/taxes-electricite)

## HEURES PLEINES ET HEURES CREUSES




Heures pleines: lundi à vendredi de 06h00 à 22h00 et samedi de 07h00 à 14h00

## VALIDITÉ

Ces tarifs sont valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.  
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.

## CONDITIONS

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur [www.lausanne.ch/silconditions](http://www.lausanne.ch/silconditions)

**nativaplus**  nativaplus est une énergie 100% labellisée naturemade star

- Le tarif A (longue durée d'utilisation de la puissance: supérieure à 3000 heures/an) ou B (courte durée d'utilisation de la puissance: inférieure ou égale à 3000 heures/an) sera appliqué en fonction de la durée d'utilisation de la puissance.
- Uniquement si la puissance du profil n'est pas atteinte, une puissance minimum de 30 kW sera facturée chaque mois aux tarifs A ou B du PRO 30, soit CHF 569.70 et CHF 285 respectivement; aux tarifs A ou B du PRO 400 (min. 400 kW), soit CHF 7456 et CHF 3724 respectivement; aux tarifs A ou B du PRO 600 (min. 600 kW) soit CHF 8898 et CHF 4452 respectivement; aux tarifs A ou B du PRO 1000 (min. 1000 kW), soit CHF 14520 et CHF 7260 respectivement et aux tarifs A ou B du PRO MT (min. 600 kW), soit CHF 5232 et CHF 2616. Tous les prix s'entendent hors TVA.
- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve hydraulique conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier.
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.